

le mercredi 25 mai 2005

10 h

Prière.

M. Malley (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de la Miramichi, qui s'opposent au projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*. (Pétition 45.)

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et signale qu'il est interdit aux personnes qui prennent place dans les tribunes de participer aux délibérations et que, si les interruptions continuent, il se verra contraint de faire évacuer ces tribunes.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Steeves :

47, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;

par l'hon. M. Green :

48, *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* ;

49, *Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* ;

par l'hon. M. Steeves :

50, *Loi modifiant la Loi sur la Police*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Albert donne avis de motion 94 portant que, le mardi 31 mai 2005, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

attendu que les défis existent toujours dans le secteur du crabe des neiges;

attendu que les différends concernant la pêche du homard ont donné lieu à des conflits et à des préoccupations;

attendu que le secteur des pêches dans la province doit faire face à des défis en ce qui a trait aux limites et aux droits de pêche;

attendu que, d'année en année, les travailleurs et travailleuses des usines de transformation des produits marins vivent des difficultés;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture à établir un groupe de travail qui a pour but d'aborder les problèmes des pêches et qui comprend des représentants des Affaires autochtones, de la Sécurité publique et des associations qui représentent les pêcheurs et les autres travailleurs dans le domaine des pêches

et qu'il soit aussi résolu que la législature exhorte le ministre à présenter à l'Assemblée législative un cadre d'orientation pour le groupe de travail au cours de la session actuelle de la législature.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention est que le projet de loi d'intérêt privé 46 soit lu une deuxième fois aujourd'hui, après quoi la Chambre se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

46, *Loi modifiant la Loi sur l'Association des comptables généraux licenciés du Nouveau-Brunswick.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que le projet de loi d'intérêt privé 46 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

46, *Loi modifiant la Loi sur l'Association des comptables généraux licenciés du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Holder.

La séance, suspendue à 11 h 40, reprend à 11 h 45 sous la présidence de M. Holder.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président du comité interrompt les délibérations et avertit que les membres du public dans les tribunes ne peuvent participer au débat et qu'ils doivent s'en abstenir.

Après un certain laps de temps, l'hon. P. Robichaud invoque le Règlement; il soutient que M. Albert a tenu certains propos qui seraient considérés comme non parlementaires.

M. C. LeBlanc, président du comité, déclare qu'il examinera la transcription et fera part de ses conclusions au comité s'il y a lieu.

La séance est suspendue à 15 h 30 pour cause de désordre dans les tribunes.

La séance reprend à 15 h 40 sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 18 h.